



**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE - PARFUMERIE**

Épreuve EP2 : Techniques esthétiques liées aux phanères

Consignes aux candidats

1. Conditions pour se présenter à l'épreuve

- Le candidat se munit de sa **convocation** et d'une **pièce d'identité**.
- Le candidat se présente avec :
 - Sa tenue professionnelle, son matériel, ses produits sans TPO* ; sans signe distinctif de l'établissement de formation
 - Un modèle conforme aux exigences de l'épreuve, muni de sa pièce d'identité.
 - L'attestation de reconnaissance des risques, complétée par le candidat et le modèle

2. Caractéristiques du modèle pour l'épreuve

Femme, majeure

- Visage non maquillé
- Sourcils non épilés, sans maquillage permanent (ou semi permanent)
- Jambes complètes, avant-bras, aisselles, maillot non épilés (longueur minimum 2 mm)
- Ongles des mains et des pieds maquillés avec du vernis classique foncé non manucurés (pas de vernis semi-permanent), non rongés
- Sans prothèse onguulaire (capsules, gels, résines)
- Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces attendus entraînera des pénalités pour non-conformité.

Attention, si le modèle n'est pas une femme majeure, il ne sera pas accepté. Le candidat ne pourra pas réaliser l'épreuve et il obtiendra zéro à celle-ci.

3. Matière d'œuvre à fournir par le candidat

Dans une démarche éco citoyenne, le choix du matériel et des consommables lavables et recyclables doit être envisagé dans toute la mesure du possible.

	Matériels	Produits, consommables *
Communs aux soins esthétiques	- Linge : - o Tenue professionnelle anonyme - o Linge en quantité suffisante adapté aux épreuves, sans signe distinctif : serviettes, essuie-mains, tapis de sol - o Pour le modèle : chaussons, paréo, bandeau - Poubelle de table - Coupelles - Spatules de prélèvement - Paire de ciseaux	- Produit antiseptique - Produit désinfectant - Mouchoirs en papier - Cotons



	Matériels	Produits sans TPO *, consommables
Épilations	- Spatule inox - Pince à épiler - Goupillon ou brosse à sourcils	
Soins et maquillage des ongles des mains ou pieds	- Bol de manucurie - Brosse à ongles - Pince à ongles - Pince à envies - Limes à ongles - Polissoir - Coussin repose-mains - Bâtonnets de bois - Pierre ponce ou râpe - Repousse cuticules - Écarte-orteils facultatif - Lampe LED ou UV	- Dissolvant - Huile cuticules - Produit émollient - Vernis classiques sans TPO* : base, vernis de différentes teintes claires et foncées, des tons chauds et des tons froids, vernis pour la french, top coat - Vernis semi-permanent sans TPO* : base, vernis de différentes teintes claires et foncées, des tons chauds et des tons froids, vernis pour la french, remover, primer, top coat - Crèmes mains/pieds (Les couleurs de vernis doivent permettre de répondre aux situations les plus courantes)

Remarques :

- **Les produits et matériels autres que ceux cités dans ce document ne sont pas autorisés s'ils ne permettent pas d'évaluer la compétence visée.**
- Chaque produit doit être accompagné de sa notice ou fiche technique en français et sera mis à la disposition du jury pour vérification.
- En cas d'oubli de matériels ou de produits de la liste ci-dessus, le candidat n'aura pas la possibilité d'en emprunter à un autre candidat ou au centre.

* **Conformément à la réglementation en vigueur**, depuis le 1er septembre 2025, les produits d'onglerie contenant du TPO (oxyde de diphényl (2,4,6- 2 triméthylbenzoyl) phosphine) sont interdits à l'utilisation. En conséquence, les vernis semi-permanents ou autres produits d'ongleries doivent mentionner explicitement sur le flacon ou l'emballage, l'absence de TPO. Les membres de jury doivent pouvoir le vérifier. En cas de présence de TPO, son utilisation sera interdite et aucun produit de prêt ne sera possible.

4. Consignes préalables à l'épreuve

Le candidat reçoit une convocation indiquant **l'horaire de début de l'épreuve**.

Le temps d'installation n'étant pas inclus dans le temps de l'épreuve, il est donc important de respecter l'heure d'arrivée au centre c'est-à-dire 30 minutes minimum avant le début des épreuves.

Les téléphones portables et objets connectés (candidat et modèle) sont éteints dès l'entrée dans la salle d'examen et sur toute la durée de l'épreuve.

Le modèle n'est pas autorisé à conseiller les candidats.

5. Assurances

Les candidats scolaires sont couverts en cas d'accident survenant pendant les épreuves. Par contre, les candidats non scolaires doivent contracter une assurance pour la durée des épreuves. Tous les candidats doivent assurer leur modèle afin de les garantir des accidents qui pourraient leur survenir lors des épreuves.



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE - PARFUMERIE

Épreuve EP2 : Techniques esthétiques liées aux phanères

Attestation de reconnaissance des risques

Document à remettre le jour de l'épreuve

Le candidat

N° du candidat :

NOM et prénom du candidat :

Dans le cadre de l'épreuve, je déclare avoir informé mon modèle de :

- l'ensemble des techniques pouvant être effectuées, des produits cosmétiques et appareils utilisés ;
- des risques liés à l'utilisation des produits*.

Signature du candidat :

Le modèle

NOM et prénom du modèle :

Je déclare être informée des risques pouvant survenir suite à l'application d'un produit cosmétique* dans le cadre des techniques mises en œuvre dans cette épreuve.

J'accepte d'être modèle pour cette épreuve.

Signature du modèle :

* Le règlement cosmétique Européen applicable depuis juillet 2013 ainsi que le décret n°2003-462 du 21 mai 2003 ne rendent plus obligatoire la réalisation de la touche d'essai. Toutefois, celle-ci demeure fortement conseillée